



POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

OBJET

Commonwealth Sport Canada (CSC) reconnaît qu'il existe des risques inhérents à tous les aspects de sa gouvernance ainsi qu'à la prestation de ses programmes et de ses opérations. CSC prend au sérieux la sécurité, le bien-être et la satisfaction de ses membres et participants. Bien que CSC ne s'oppose pas à la prise de risques organisationnels et à la poursuite d'opportunités, ces risques sont considérés de façon réfléchie et informée.

L'objectif principal de cette politique est d'établir des lignes directrices dans le cadre de la gestion des risques à travers toutes les activités de CSC. En général, nous considérons que la gestion des risques est une démarche essentielle pour améliorer notre rendement organisationnel et assurer notre viabilité. La politique sert également à d'autres fins, notamment :

- À renforcer le fait que la gestion des risques possède un sens plus large que de simplement prévenir les litiges et les pertes financières ;
- Exercer une fonction éducative pour le personnel (employés, stagiaires et contractuels) et les bénévoles (administrateurs, membres à titre personnel, membres de comités, personnel de Mission, etc.) ; et
- Contribuer à renforcer une « culture de gestion des risques » au sein de CSC.

Ultimement, une gestion des risques avertie comporte les avantages suivants pour CSC :

- Prévenir ou atténuer toute blessure ou dommage à CSC, ses participants, ses bénévoles et les membres de son personnel.
- Contribuer à la protection de CSC, ses programmes et ses membres contre les litiges.
- Veiller à ce que CSC respecte tous les règlements, lois et normes en vigueur.
- Améliorer la qualité et la pertinence des programmes et des services que CSC offre à ses membres, participants, partenaires et commanditaires.
- Favoriser de meilleures pratiques de gestion des affaires et de gestion des ressources humaines.
- Créer des environnements sécuritaires, inclusifs et accessibles pour la réalisation du mandat de CSC.
- Améliorer la marque, la réputation et l'image de CSC.
- Guider la planification et les processus budgétaires pour les fonds de prévoyance; et
- Dans l'ensemble, améliorer la capacité de CSC d'atteindre ses objectifs stratégiques.



PORTÉE ET APPLICATION

Le chef de la direction (ou une autre personne désignée par le conseil d'administration) est responsable de la mise en œuvre, du maintien et de la communication de cette politique. Cette politique s'applique à toutes les activités entreprises par CSC.

POLITIQUE

CSC prend les engagements suivants :

- Toutes les activités et les événements auxquels participe CSC seront analysés dans un contexte de gestion des risques.
- Des mesures systématiques et explicites seront mises en œuvre pour identifier, évaluer, gérer et communiquer les risques auxquels CSC fait face.
- Les stratégies de contrôle des risques seront raisonnables et refléteront la « norme de diligence raisonnable » en toutes circonstances (là où une norme de diligence a été établie par des normes écrites ou publiées, des pratiques de l'industrie, la jurisprudence et le bon sens).

CSC reconnaît que la gestion des risques est une activité dont la portée est large et dont la responsabilité est partagée. Tous les membres du personnel et les bénévoles ont une responsabilité continue de prendre les mesures appropriées, dans les limites de leur mandat, d'identifier, d'évaluer, de gérer et de communiquer les risques aux personnes auxquelles ils se rapportent, incluant, mais sans s'y limiter, le chef de la direction ou une personne désignée en son nom.

PROCÉDURES

Commonwealth Sport Canada gère les risques à l'aide de trois étapes distinctes :

1. **Identifier les risques potentiels** à l'aide d'une analyse pertinente du contexte ;
2. **Évaluer l'importance d'un risque** en considérant sa possibilité et les conséquences ;
3. **Élaborer et mettre en œuvre des mesures** qui atténuent les risques jugés significatifs en diminuant leur probabilité, leurs conséquences, ou les deux.

Le budget doit tenir compte des risques et de la planification des mesures d'urgence y étant associées afin de pouvoir réagir aux enjeux potentiels et aux événements imprévus qui échappent au contrôle de l'organisation.

Les risques peuvent se manifester dans de nombreuses catégories d'opérations de CSC. Du côté sportif, les installations, l'équipement, les gens et les programmes présentent tous des risques potentiels. CSC a opté d'utiliser les catégories suivantes dans l'identification des risques :



- Risques liés aux opérations et aux programmes
 - Risques liés au développement des entraîneurs, des officiels et des athlètes; la gestion des ressources humaines, incluant les membres du personnel et les bénévoles; la capacité organisationnelle de répondre aux attentes des membres et des parties prenantes; la gestion des événements et des compétitions; la planification, dans le but de demeurer essentiel et pertinent à nos membres.
- Risques liés à la conformité
 - Risques liés à la conformité aux lois et aux règlements existants gouvernant l'emploi, la protection de la vie privée, la sécurité au travail, les lois gouvernant les organismes sans but lucratif, la responsabilité relative aux baux, le statut de bienfaisance auprès de l'ARC, les taxes et impôts, les politiques antidopage, les normes de financement et de reddition de comptes auprès de Sport Canada et autres agences, les délits civils et l'exécution des obligations contractuelles.
- Risques liés à la communication
 - Risques liés aux communications internes et externes, aux systèmes de gestion de l'information, à la gestion des crises et enjeux, aux relations avec les médias, à la gestion de la réputation, aux opportunités manquées de faire la promotion et d'exploiter les résultats fructueux, à la gestion de la propriété intellectuelle, aux opportunités et dangers dans le cadre des médias sociaux et à la protection de la vie privée.
- Risques externes
 - Risques qui ne sont pas directement contrôlés par l'organisation, comme les cadres de financement du gouvernement et des autres bailleurs de fonds; les relations avec les gouvernements, les organismes de Jeux et les fédérations internationales; les menaces et risques à la sécurité; la participation d'autres partenaires sportifs; les décisions et les exigences liées à l'accueil; les priorités politiques et gouvernementales changeantes; les préoccupations de santé et de sécurité publique (ex. : pandémie de COVID-19) ou les conditions environnementales.
- Risques liés à la gouvernance
 - Risques liés à la clarté des rôles et des responsabilités, de la prise de décisions et de la surveillance, de la structure organisationnelle et du rendement; de la gestion des différends et des conflits d'intérêt, de la planification de la diversité et de la relève au sein du conseil d'administration et des comités, de la rétention des connaissances de l'organisation et demeurer à l'affût des meilleures pratiques de gouvernance et des tendances qui affectent CSC.
- Risques financiers
 - Risques liés à la surveillance financière et à la production de rapports, au contrôle et à l'affectation des fonds, à attirer et conserver les commandites,



au taux de change, à l'investissement et à la gestion des fonds de réserve, à la protection des sources de revenus et à la viabilité financière à long terme.

- Risques liés à la technologie et à la propriété intellectuelle
 - Risques reliés à l'achat, la location, l'utilisation et l'entreposage du matériel informatique et des logiciels, des programmes, des données, des documents, des registres et des renseignements, incluant la protection de tous les droits de propriété intellectuelle de CSC.

Tous les risques auxquels fait face CSC peuvent être abordés par l'une ou plusieurs des stratégies générales suivantes :

- **Maintien** du risque : aucune mesure n'est prise, car la probabilité et les conséquences du risque sont faibles. Il se peut aussi que le risque soit inhérent à l'activité sportive elle-même et ainsi accepté dans sa forme actuelle.
- **Atténuation** du risque : des mesures sont prises pour réduire la possibilité du risque et/ou de ses conséquences potentielles, à l'aide d'une planification, de politiques, d'une prestation, d'une supervision, d'une surveillance ou d'une sensibilisation approfondie.
- **Transfert** du risque : accepter le niveau de risque mais le transférer en totalité ou en partie à d'autres par l'intermédiaire d'assurances, de formulaires de renonciation ou d'exonération de responsabilité ou autres contrats.
- **Évitement** du risque : éliminer le risque en évitant l'activité donnant lieu au risque ; en d'autres termes, décider simplement de NE PAS s'adonner à une activité ou à une initiative ou à l'éliminer.
- **Gestion** du risque : par l'entremise de modifications ou d'ajustements à l'exécution des programmes, incluant un investissement accru afin de maintenir les activités et les objectifs du programme à l'aide de fonds de prévoyance budgétés.

Les stratégies générales ci-dessus peuvent être réalisées par diverses mesures de contrôles, qui pour CSC peuvent notamment se traduire par :

- L'élaboration de politiques, de procédures, de normes et de règlements
- Une communication efficace
- La sensibilisation, l'éducation, le perfectionnement professionnel et des formations spécialisées
- L'identification, la définition et la diffusion des valeurs fondamentales de CSC à travers toute l'organisation
- L'exigence de qualifications et de certifications minimales et obligatoires pour les membres du personnel clé et autres leaders



- L'utilisation de contrats exécutoires et en bonne et due forme (par exemple : Codes de conduite, ententes avec les membres de l'Équipe, ententes SportSTAGES, ententes de partenaires d'accueil de manifestations internationales, contrats de travail, ententes contractuelles, ententes de partenariat).
- L'amélioration de la clarté des rôles à l'aide de descriptions de postes écrites et de mandats de comités
- La supervision et le suivi des membres du personnel, des bénévoles, des participants et des activités
- L'élaboration et la communication des procédures pour aborder les préoccupations, les plaintes et les différends
- La mise en œuvre d'un horaire périodique pour l'examen, l'entretien, la réparation et le remplacement d'équipement
- L'élaboration de procédures et de protocoles d'intervention en cas d'urgence et de gestion de crise
- L'utilisation d'avertissements, de signalisation, d'ententes de participation et d'ententes de renonciation ou de décharge de responsabilité, lorsque justifiés
- L'élaboration de budgets de prévoyance basés sur des évaluations approfondies des risques de tous les projets et secteurs de service. L'utilisation de tels fonds sera déterminée après un examen approfondi de l'enjeu ou de la situation d'urgence par le gestionnaire du budget, en collaboration avec le chef de la direction et la présidente
- Achat de couverture d'assurance adéquate pour toutes les activités et examen périodique de la couverture
- Le respect des obligations de CSC en vertu de sa police d'assurance
- L'évaluation de l'efficacité d'une mesure de contrôle du risque lorsqu'elle est déployée
- L'examen périodique et la mise à jour des mesures de contrôle des risques et de la Politique de gestion des risques
- Le respect de toutes les exigences des bailleurs de fonds, incluant notamment les exigences liées aux enjeux suivants :
 - Sport Sans Abus
 - Programme antidopage
 - Équité, diversité et inclusion
 - Principes de gouvernance

Rapports et communication

Pour s'assurer que la gestion des risques demeure une priorité au sein de CSC et pour promouvoir une culture organisationnelle qui adopte une perspective de gestion des risques, la gestion des risques demeurera une discussion à l'ordre du jour de chaque réunion du conseil d'administration afin que le chef de la direction puisse fournir une mise à jour, au besoin. CSC examinera aussi périodiquement son registre des risques pour orienter et surveiller ses pratiques de gestion des risques.



CSC est conscient que la communication est un élément essentiel de la gestion des risques. Cette Politique de gestion des risques sera diffusée annuellement aux membres du personnel, aux membres de l'équipe et aux bénévoles et nous encourageons tous les membres à communiquer leurs préoccupations en matière de gestion des risques à CSC.

Assurance

CSC souscrit à un programme d'assurance complet qui comprend la responsabilité civile, une assurance-accident et une assurance responsabilité pour les administrateurs, dirigeants, membres du personnel, membres, bénévoles et commanditaires de CSC. Lors du renouvellement de la politique, CSC consulte l'assureur afin de déterminer s'il existe des écarts, des déficiences ou des enjeux émergents qui doivent être pris en compte lors du renouvellement de la police d'assurance.

Les risques ne sont pas tous assurables. Toutefois, dans le cadre de son engagement à la gestion des risques, CSC prendra toutes les mesures possibles pour obtenir une couverture d'assurance pour les activités essentielles à l'exécution de son mandat.

Documents connexes :

Registre des risques de CSC

Historique du document :

Créé et approuvé : 2 novembre 2013

Examiné et revu : 27 novembre 2019, 29 novembre 2021, 1^{er} mars 2024